

Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2017 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'éditeur, le livre intitulé, *La réforme du calendrier aux conciles de Constance et de Bâle*. Pierre d'Ailly, *Exhortatio super kalendarii correctione (1411)*. Hermann Zoest, *Tractatus Phase (1424)*; *Phaselexis (1437)*; *Compendium paschale (1443)*. Johannes Keck, *Kalendarium (1440) et divers documents du concile de Bâle*. Corpus édité, traduit et commenté par Olivier de Solan (*Sources d'histoire médiévale publiées par l'I.R.H.T., 42*), Paris, CNRS Éditions, 2016, 718 pages.

Ce gros ouvrage est la reprise élargie d'une thèse de l'École des Chartes naguère préparée sous la direction de notre confrère Emmanuel Poule. Il s'agit, disons-le tout de suite, d'un livre de lecture parfois difficile, car il exige une parfaite connaissance du vocabulaire, des méthodes et des concepts de l'astronomie ancienne et médiévale. Je ne prétends donc pas rendre compte ici des développements les plus techniques de l'auteur, solides mais assez ardu malgré l'existence du très utile petit glossaire dont l'auteur a pourvu son livre (p. 673-680), je voudrais surtout souligner l'intérêt historique général de son propos.

Le problème de la réforme du calendrier était au Moyen Âge un problème à la fois astronomique et religieux. Astronomique, parce qu'il découlait des imperfections du calendrier julien qui prédominait en Occident depuis l'Antiquité, imperfections qui avaient pour effet de créer un décalage sans cesse croissant entre l'année légale et l'année astronomique, « l'année tropique » plus exactement. Religieux, parce que c'était de ce calendrier julien, combiné avec le calendrier lunaire juif, que dépendait la fixation annuelle de la date de Pâques, date centrale du calendrier chrétien qui commandait pratiquement celle de toutes les fêtes mobiles de l'année liturgique et dont je rappelle que la définition canonique la plaçait le dimanche suivant la première pleine lune atteignant ou dépassant l'équinoxe de printemps, lui-même théoriquement fixé au 21 mars. Avec le décalage progressif déjà signalé de l'équinoxe, ce système de comput devenait intenable et la date effective de Pâques remontait elle-même de manière continue, entrant en collision avec le calendrier des fêtes fixes.

Une réforme s'imposait donc, mais qui exigeait à la fois un consensus des savants sur la solution astronomique à adopter et l'accord de l'autorité ecclésiastique, seule habilitée à déterminer la date des fêtes religieuses.

C'est surtout à partir des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles qu'avec le renouveau des savoirs et des études, les docteurs, par exemple Roger Bacon, ont commencé à s'intéresser à ce problème et à proposer des solutions pratiques. Mais c'est avec le Grand Schisme et la crise conciliaire que la question de la réforme du calendrier est véritablement arrivée à l'ordre du jour, dans un contexte où, de manière globale, la question plus large de la réforme de l'Église s'est imposée comme une urgente exigence. Il s'agissait donc désormais à la fois de trouver un nouveau système calendaire tenant compte de la réalité des phénomènes astronomiques et de définir les modalités selon lesquelles le magistère ecclésiastique,

qu'il fut exercé par le pape ou le concile ou partagé entre eux, imposerait dans le droit canon et la liturgie le respect de ce nouveau système.

Le cardinal Pierre d'Ailly, dont on connaît la vaste culture et la curiosité pour tous les problèmes philosophiques et scientifiques, paraît avoir été le premier à s'atteler à cette double question. Certes, son information en matière astronomique semble avoir été relativement superficielle et de seconde main, mais il n'en conçut pas moins dès 1411 un projet de réforme du calendrier qu'il proposa au pape Jean XXIII, auquel il s'était rallié à la suite du concile de Pise, dans l'espoir de faire adopter un décret réformateur en ce sens à l'occasion du concile que ce pontife se proposait de réunir en 1412 à Rome. Le concile de Rome fut en fait, on le sait, un quasi échec et l'*Exhortatio super kalendarii correctione* de Pierre d'Ailly resta lettre morte. D'Ailly tenta de relancer son projet au concile de Constance mais celui-ci, comme on sait, n'aborda que tardivement et très imparfaitement la question de la réforme de l'Église et, une fois de plus, le projet du cardinal de Cambrai, que celui-ci présenta publiquement en mars 1417, ne déboucha sur aucune décision concrète.

Pierre d'Ailly lui-même, dont l'influence allait déclinant, abandonna désormais la partie mais son projet ne fut pas totalement oublié et, de toute façon, pour d'évidentes raisons pratiques, l'exigence de la réforme demeurait. Une lettre de Gerson datée de 1428 en témoigne, mais c'est surtout au concile de Bâle, où la question de la réforme de l'Église fut, on le sait, largement débattue, que le problème fut remis sur la table. Un certain nombre de textes, plus ou moins inspirés de celui de Pierre d'Ailly mais de qualité scientifique généralement supérieure, furent alors produits et même discutés en commission mais n'aboutirent finalement à rien de concret car le concile était par ailleurs aux prises avec des difficultés de plus en plus inextricables et, de son côté, le pape Eugène IV, hostile à tout ce qui pouvait venir de Bâle et ne voulant pas soulever un problème qui risquait de compliquer encore les négociations d'union avec les Grecs pour qui le problème de la réforme du calendrier se posait en termes différents, renonça à s'y intéresser.

La question de la réforme du calendrier ne disparut évidemment pas pour autant, tant elle s'imposait d'un point de vue concret, mais elle redevint pour plus d'un siècle avant tout un sujet de discussions scientifiques.

Telle est, rapidement résumée, l'histoire que relate de manière très détaillée le beau livre d'Olivier de Solan. On trouvera dans ce livre l'analyse technique précise des divers projets soumis aux conciles du xv<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'identification et la présentation de leurs auteurs. On retiendra aussi les modalités pratiques envisagées par les uns et les autres pour essayer de faire adopter la réforme souhaitée et qui combinaient généralement, bien dans l'esprit du temps, le recours à des experts, *i.-e.* des docteurs de l'université, et la réunion d'une commission ecclésiastique présidée par un ou plusieurs cardinaux, la décision finale revenant, selon l'option ecclésiologique de l'auteur, au pape ou au concile.

La plus grande partie du livre, soit 480 pages, est consacrée à l'édition scientifique des sept traités inédits (ou mal édités) retenus par l'auteur, plus quelques textes annexes. On trouvera pour chaque traité, après une introduction historique et codicologique, le texte latin (avec éventuellement les tables et schémas dont les avaient pourvus les auteurs) établi par Olivier de Solan, accompagné d'une traduction française dont il faut

Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2017 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

souligner l'utilité pour un domaine aussi délicat et technique ; on peut seulement regretter que les notes historiques aient été séparées de l'apparat critique et rejetées à la fin du volume. Celui-ci comporte aussi, outre le glossaire déjà cité, une bibliographie complète et tous les index souhaitables.

Il faut donc saluer sans réserve ce beau et rigoureux travail qui a le double mérite de mettre en évidence un aspect relativement peu connu de l'histoire des conciles et de la question de la réforme de l'Église au xv<sup>e</sup> siècle et d'être une contribution majeure à notre connaissance de l'astronomie médiévale et même, grâce aux traductions dont sont accompagnés les textes édités, un instrument d'initiation à cette branche délicate de l'histoire des sciences à cette époque. »

Jacques VERGER  
Le 3 mars 2017

*La réforme du calendrier  
aux conciles de Constance et de Bâle*  
[CNRS Éditions](#)

